

## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 27 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (20)**: Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Mademoiselle Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Eric MANNE

**Etaient absents (10)**: Monsieur Edmond MARCEL, Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE,

**Etaient représentés (03)**: Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Annette PRESSE, Monsieur Jean BARDAIL,

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### Délibération n° 10-06-2012

#### **Demande de Subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire**

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Sénateur Jacques CORNANO dans le cadre de la réserve parlementaire aux fins de procéder à l'acquisition d'un mini-bus dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant global de 27 655, 76 Euros HT.

Dans cette optique un financement à hauteur de 9 956, 07 Euros HT a fait l'objet d'une demande de participation au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur de la Guadeloupe.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :



PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE POUR LES VEHICULES DE COLLECTE

<b>Financement</b>	<b>Montant (€HT)</b>	<b>% escompté</b>
Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe	7 743, 61 €	28%
Ville de Morne à l'Eau	9 956, 07 €	36%
Réserve parlementaire	9 956, 07 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>27 655, 76 Euros</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le décret n° 99-1060 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement*

*Où l'exposé du maire*

*Et après en avoir délibéré*

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *D'approuver le plan de financement de l'acquisition d'un mini-bus dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse susvisé*

**ARTICLE 1 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à introduire auprès de Monsieur le Sénateur de la Guadeloupe Jacques CORNANO et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat dudit véhicule, ce pour un montant de 27 655, 76 Euros HT.*

**ARTICLE 3 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

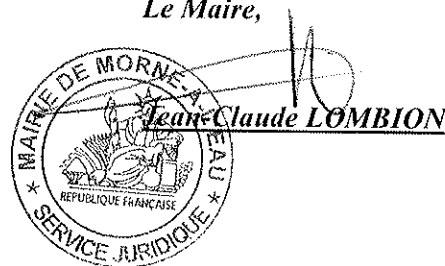
**ARTICLE 6 :** *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Septembre 2012*

*Le Maire,*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité  
Le .....*

*Formalités de publicité  
effectuées le .....*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

